



Revalorisation de pension alimentaire

Par **Sedance**, le **08/10/2009 à 12:46**

Bonjour,
Je suis divorcé depuis 2004 et je verse une pension alimentaire de 200 €. A tord, je n'ai jamais revalorisé le montant de la pension. Aujourd'hui, mon ex-femme me demande la revalorisation, et me réclame 602,22 € d'arriérés, somme que je conteste. Je ne remet pas en cause le principe de calcul pour la revalorisation annuelle. Voici comment elle procède :
- 2004 => néant
- 2005 => 203,70 € ($3,70 \times 12 = 44,40$ €)
- 2006 => 206,67 € ($6,67 \times 12 = 80,04$ €)
- 2007 => 209,85 € ($9,85 \times 12 = 118,20$ €)
- 2008 => 214,69 € ($14,69 \times 12 = 176,28$ €)
- 2009 => 218,33 € ($18,33 \times 12 = 183,30$ €)
Total : 602,22 €
Je pense que c'est une erreur. Ne devrais-je pas normalement prendre le montant de l'écart entre les montants d'une année sur l'autre (2,97 € entre 2005 et 2006 ; etc....) ?
Quelqu'un pourrait m'éclairer à ce sujet ?
Cordialement